

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2008
RHINAU – Hôtel de Ville
20 heures

PROCES-VERBAL

Membres en exercice :23
Membres présents : 17 (M. André KLUMB rejoint le Conseil à 20h55 – point 4)
Absents excusés :6

M. Mohamed ELARBAOUI donne procuration à Mme Michèle BISCHOFF
M. Gilbert GEORGES donne procuration à M. Christian HURTHUR
Mme Laurence MULLER-BRONN donne procuration à M. Marc-Daniel ROTH
M. Remy SCHENK donne procuration à M. Dominique LEHMANN
M. Jean-Jacques SIEGEL donne procuration à M. Hubert HATSCH
Mme Patricia NOVI qui n'a pas donné procuration

ORDRE DU JOUR

- Point 1 **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** - Séance du 19 juin 2008.
Approbation du procès-verbal.
- Point 2 **PETITE-ENFANCE – Construction du multi-accueil de Boofzheim –**
Autorisation de signature d'un nouveau marché (lot 8 sols souples).
- Point 3 **PETITE-ENFANCE – Construction du multi-accueil de Boofzheim –**
Autorisation de signature d'avenants aux marchés.
- Point 4 **PETITE ENFANCE – Règlement intérieur des deux multi-accueils.**
- Point 5 **JEUNESSE – Règlement intérieur du site périscolaire.**
- Point 6 **JEUNESSE - Convention relative au cofinancement de deux postes**
d'animateurs.
- Point 7 **DEVELOPPEMENT LOCAL – Soutien aux associations –** Demande de
subventions.
- Point 8 **ORDURES MENAGERES – Rapport d'activité 2007 du SMICTOM.**
Compte tenu du volume de ce rapport, il vous sera transmis par voie
électronique. Une copie papier peut être obtenue auprès du secrétariat de
la Communauté de Communes si nécessaire.
- Point 9 **DIVERS** (Communications relatives à l'activité des instances dans
lesquelles siègent des représentants de la Communauté de Communes...).

Madame la Présidente ouvre la séance et salue les délégués présents. Elle remercie Monsieur Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*, ainsi que le représentant de la presse locale de leur présence.

Point 1

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 19 juin 2008

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 2

PETITE-ENFANCE – CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL A BOOFZHEIM – Attribution de marché – Autorisation de signature.

Par délibération datée du 18 janvier 2007, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés correspondants aux 16 lots à pourvoir.

L'un d'eux, le lot 15 « revêtement de sols souples » a été attribué à la société HESS pour un montant de 6 057,20 € HT (valeur mars 2006) réactualisé en janvier 2007 à 6 121,10 € HT.

Cette société ayant entre temps fait l'objet d'une liquidation judiciaire, une nouvelle consultation a été engagée. Trois entreprises ont répondu à l'appel public à concurrence publié dans l'édition datée du 29 avril 2008 des Dernières Nouvelles d'Alsace.

ABRY-ARNOLD - Vendenheim	6 346,65 € HT	
JEHU et Cie - Hoehnheim	7 149,65 € HT	+ 803,00 €
KLEINMANN - Brumath	7 565,71 € HT	+ 1 219,06 €

Après vérification des offres par la société C2Bi, économiste de l'équipe de maîtrise d'œuvre, il apparaît que les trois offres sont conformes au cahier des charges et que les trois entreprises peuvent s'engager sur la réalisation des travaux dans les délais qui leurs ont été impartis.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir l'offre la moins disante soit celle présentée par la société ABRY-ARNOLD pour un montant de 6 346,65 € HT.

Point 3

PETITE-ENFANCE – CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL A BOOFZHEIM – Avenants - Autorisation.

Par délibération datée du 28 février dernier, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à signer une deuxième série d'avenants pour un montant global de 27 357,26 € HT portant l'ensemble des travaux du programme à 1 129 466,77 € soit une augmentation de 3,68 %. Une nouvelle série d'avenants, proposée par la maîtrise d'œuvre, s'avère nécessaire.

Ils correspondent à trois changements

- Demande SDEA

Remplacement d'une ventilation de chute en façades + remplacement d'une ventilation par ventilateur à lamelles par deux ventilations en toiture.

Lot n°3 p.v. 392.00 € ht ; Lot n°10 p.v. 240.00 € ht, m.v. 55.00 € ht, p.v. 577.00 € ht

- Kitchenette et biberonnerie

Substitution de la kitchenette par un meuble sur mesure dans le local détente Fourniture d'un réfrigérateur à porte encastrable dans la biberonnerie

Lot 13 m.v. 217.00 € ht; lot 10 p.v. 780.00 € ht; lot 7 p.v. 884 € ht

- Raccordement électrique

Impact de la nouvelle norme NFC 1400

Lot n°12 p.v. 6 360.98 € ht

Impact du changement de Ticket modérateur bleu à ticket modérateur Jaune.

(Suite aux évolutions d'intention de consommations) p.v. 2 100.00 € ht

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants ci-dessous indiqués.

lot		Entreprises	Nouveaux avenants	marché de base	cumul avenants	valeur marché	variation
7	Menuiserie intérieure bois	ECK et Fils	884,00	31 373,00	8 225,85	39 598,85	26,22%
12	Electricité	BECKER- SCHNEIDER	8 460,98	67 327,40	8 768,98	75 788,38	12,57%
10	Installation sanitaire	HERRBACH	1 242,00	77 925,00	4 390,00	82 315,00	5,63%
13	Cuisine	DEMANGEL	- 217,00	11 810,00	- 217,00	11 593,00	-1,84%
3	Etanchéité	ETANCHEITE 2000	392,00	59 908,07		60 300,07	0,65%
SOUS-TOTAL série 3			10 761,98				
SOUS-TOTAL série 2 Délib. 28,02,2008			27 357,26				
SOUS-TOTAL série 1 Délib. 13,12,2007			12 690,97				
TOTAL			50 810,21	1 089 418,54		1 140 228,75	4,66%

Point 4

PETITE ENFANCE – Règlement intérieur des deux multi-accueils.

Après délibération, le Conseil de Communauté réuni le 10 juillet décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le présent règlement intérieur ainsi que les dispositions relatives aux critères de priorité des candidatures à l'admission.

Point 5

JEUNESSE – Règlement intérieur du site périscolaire.

Madame Michèle BISCHOFF s'interroge sur les possibilités d'accueil, notamment à la journée, qui ne semble pas prévu dans le dispositif présenté. De même sont rapportées des réserves émises par les enfants et les parents sur la qualité des repas servis.

Madame la Présidente propose que l'on invite la Directrice du périscolaire à présenter ce service et à répondre aux interrogations des membres du conseil.

Point 6 a

DEVELOPPEMENT LOCAL – POLITIQUE JEUNESSE – Convention 2008-2010 prévoyant le cofinancement par le département de deux postes d'animateur Jeunesse.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer le projet de convention proposé par les services du Département du Bas-Rhin et présenté en Conseil.

Point 6 b

DEVELOPPEMENT LOCAL – POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE – Contrat Enfance-Jeunesse (C.E.J.) – Autorisation de signature d'un avenant incluant le volet Jeunesse.

Par délibération du 26 octobre 2006, le Conseil de Communauté a autorisé Madame la Présidente à signer les engagements contractuels avec la CAF.

Il est rappelé que les dispositions en vigueur prévoient un contrat unique regroupant les aspects Enfance et Jeunesse.

Notre Communauté de Communes ayant un engagement contractuel au titre de la jeunesse jusqu'à fin 2007, il avait été proposé - par la CAF - de le maintenir en vigueur jusqu'au terme prévu car ces dispositions étaient plus avantageuses que celles s'appliquant aux nouveaux contrats.

C'est ainsi que pour la période 2008-2010, le volet « Jeunesse » doit être intégré par voie d'avenant à l'actuel Contrat Enfance-Jeunesse signé le 21 décembre 2007.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

- **d'approuver le principe d'une contractualisation de la politique Jeunesse avec la CAF du Bas-Rhin ;**
- **de prendre acte des négociations engagées**
- **d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant et toute pièce utile y afférente.**

Point 7.1

DEVELOPPEMENT LOCAL – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS Demandes de subvention formées par le Tennis-Club de Gerstheim, le Football Club de Rhinau et l'Association Sportive de Diebolsheim-Friesenheim.

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif d'aide aux associations et de soutien à la pratique sportive qui reprend les principes par les dispositifs équivalents mis en œuvre par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le Tennis-club de Gerstheim, le Football-Club de Rhinau et l'Association sportive de Diebolsheim-Friesenheim ont formé des demandes.

Tennis-Club de Gerstheim

Aide à la licence 2006/07	67 licenciés-jeunes (7,62 € *67)	510,14 €
---------------------------	----------------------------------	-----------------

Football-Club de Rhinau

2006/07	52 licenciés-jeunes (7,62 € * 52)	396,24 €
---------	-----------------------------------	-----------------

Association sportive de Diebolsheim-Friesenheim

2006/07	45 licenciés-jeunes (7,62 € * 45)	342,90 €
---------	-----------------------------------	-----------------

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'accorder

- **une subvention de 510,14 € au Tennis-Club de Gerstheim au titre de l'aide à la licence ;**
- **une subvention de 396,24 € au Football-Club de Rhinau au titre de l'aide à la licence.**
- **une subvention de 342,90 € au Association sportive de Diebolsheim-Friesenheim**

Point 7.2

DEVELOPPEMENT LOCAL – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS - Demande de subvention formée par les paroisses protestantes de Gerstheim, Obenheim et Daubensand.

Par courrier daté du 21 juin dernier, Monsieur le Pasteur a saisi la Communauté de Communes d'une demande de soutien pour le projet « Vietnam » dans lequel se sont notamment impliqués 12 jeunes du territoire. Il s'agit d'un projet humanitaire développé notamment en partenariat avec l'organisation Terre des Hommes dont le budget global s'élève à 25 000 €. Une subvention de 800 € est sollicitée.

Après examen, le Bureau propose d'appliquer à cette demande le dispositif retenu pour les projets pédagogiques prévoyant une aide de 5 € par jour et par enfant. Appliqué au cas présent, il en résulterait une aide de 840 € ce qui permettrait donc de répondre favorablement à la demande de 800 € formulée.

Compte tenu de l'intérêt à la fois pédagogique et humanitaire qui s'attache à ce projet porté par des jeunes issus de plusieurs communes du territoire, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 800 €.

En marge de ces demandes, Madame la Présidente fait état d'une demande de **subvention** formulée par l'*Obenheimer express band* afin de financer une partie du déplacement de cet orchestre dans le Missouri à l'occasion de la Soulard Oktoberfest de Saint-Louis. Au regard des éléments présentés à l'appui de cette demande, le Conseil estime que cette demande ne s'inscrit pas dans les critères d'intervention et qu'elle ne peut être acceptée.

Point 8

ORDURES MENAGERES – Rapport d'activité 2007 du SMICTOM.

Il est pris acte de la transmission du rapport par le SMICTOM.

Point 9

DIVERS

• Communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles siègent les représentants de la Communauté de Communes...

Monsieur Marc-Daniel ROTH informe que la mise en œuvre du nouveau dispositif de collection, plus contraignant pour les ménages, est repoussée à une nouvelle date non définie à ce jour. Ce temps devrait être mis à profit pour continuer le travail d'explication auprès de la population. Une sensibilisation des élus aux enjeux de la collecte et du retraitement des ordures ménagères s'impose. C'est ainsi qu'ils pourront apporter des informations de qualité et répondre utilement aux questions de leurs concitoyens.

Madame HORNY-GONIER rend compte d'une réunion concernant l'Euro district qui s'est tenue le 1^{er} juillet dernier à Strasbourg. Elle indique qu'une étude va être engagée afin de définir un périmètre pertinent à cette instance. En attendant, certaines communautés de communes du côté français bénéficieront du statut d'observateur. Au-delà de la question du périmètre, reste également à régler celui du statut qui doit être consolidé et à obtenir de l'Etat la confirmation de son engagement financier afin d'en assurer le fonctionnement.

Monsieur André KLUMB rend compte de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du SDEA qui s'est tenue le 1^{er} juillet dernier pour déterminer la société en charge de la construction de la nouvelle station d'épuration à Gerstheim. L'entreprise MSE EST a été retenue pour un montant de 3 465 000 € HT soit plus de 30 % par rapport aux estimations initiales. A noter que plus d'un million de cette somme correspond au dispositif de retraitement des boues, y compris celles de Rhinau.

Madame la Présidente rend compte de la réunion qui s'est tenu à Rhinau le 9 juillet dernier à l'initiative de la Région Alsace concernant le projet du canal du Rhône au Rhin. Il est établi qu'en raison du désengagement de l'Etat, ce projet ne pourra aboutir et qu'il sera impossible de rendre le canal navigable. Elle indique que la Région est pour sa part disposée à consacrer les crédits initialement affectés à ce projet (2,5 millions d'€) à un projet touristique commun portés par les intercommunalités concernées.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h35.

Lu et approuvé,

La Présidente,
Danièle MEYER :

Les Vice-Présidents,

André
KLUMB :

Marianne
HORNY-GONIER:

Laurence
MULLER-BRONN:
Absente

Jean-Jacques
SIEGEL :
absent

Les membres,

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI:
absent

Valérie FUCHS :

Gilbert GEORGES:
absent

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Christian HURTHER :

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :
absent

Claudine MEYER :

Patricia NOVI :
absente

Marc-Daniel ROTH :

Jean-Paul ROTH :

Rémy SCHENK :

Raymond SIEGWALT: